

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014 A 18H30

Présents tous les membres

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Madame Muriel PIZZA

1) CONVENTION SDIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention entre la commune et le SDIS de la Drôme qui définit les conditions et les modalités de la cession du terrain d'assise du centre d'incendie et de secours situé sur la commune, rue de l'ancienne gare. Il rappelle qu'actuellement le bâtiment du centre de secours appartient au SDIS mais est construit sur une parcelle appartenant à la commune et qu'il y aurait lieu par cette convention de procéder au transfert en pleine propriété du terrain bâti au SDIS afin de pérenniser le bon fonctionnement de ce service.

Monsieur le Maire précise cependant qu'en cas de réorganisation ultérieure du centre de secours entraînant un changement de destination de celui-ci ou sa désaffectation, le bien immobilier sera rétrocédé à la commune à titre gratuit (selon article 7 de la dite convention).

Il demande au conseil de se prononcer sur la cession gratuite au SDIS du terrain sur lequel est implantée la caserne des pompiers et d'approuver l'article 7 de ladite convention relatif à la rétrocession du bien immobilier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité d'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

2) MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) : DELEGATION

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il peut par délégation de celui-ci être chargé pour la durée de son mandat « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget » et sous la condition que le montant estimé du marché n'excède pas cinquante mille euros HT (50 000.00€ HT).

Sont visés ainsi les MAPA de toute nature, qu'il s'agisse des marchés de travaux, de fournitures ou de services. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité de donner délégation au Maire et de le charger pour la durée de son mandat de prendre toute décision relative à cette attribution.

Madame Gambus indique qu'il suffirait de réunir la commission d'appel d'offres composée de quelques élus pour décider de ce type de contrats.

Monsieur le Maire répond que quelquefois les délais jouent notamment en matière de réparation sur le réseau d'eau comme l'été dernier avec le remplacement d'une pompe sur une station de pompage de la commune où il a fallu intervenir très rapidement.

3) BIBLIOTHEQUE : PASSAGE EN NIVEAU 2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité de faire évoluer la bibliothèque en médiathèque par un avenant à la convention en cours.

Il précise que la bibliothèque classée en niveau 3 (bibliothèque) pourrait accéder au niveau 2 (médiathèque), ce qui permettrait d'élargir l'offre des documents proposés au public notamment par le prêt d'un fonds de 500 CD et donc de répondre aux besoins de la population. La condition pour changer de niveau est de recruter un salarié qualifié.

Suite à son exposé, il demande au conseil de se prononcer sur l'évolution de la bibliothèque (niveau 3) en médiathèque (niveau 2) et sur le recrutement d'un salarié qualifié et d'approuver l'avenant à la convention qui lie la commune au Département de la Drôme. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, accepte à l'unanimité les conditions recommandées dans l'avenant à la présente convention pour permettre le passage en médiathèque.

4) RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE POUR EPI ET BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y aurait lieu de renouveler le contrat CAE de Monsieur Frans OORT pour 32 h hebdo afin de continuer à assurer le fonctionnement de l'espace public internet à raison de 24h/semaine et pour renforcer l'équipe de bénévoles en place de la bibliothèque à raison de 8 h hebdo. Ce recrutement à temps partiel permettrait à la bibliothèque d'évoluer en médiathèque.

Il demande au conseil de se prononcer sur ce point. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat CAE afin de permettre le fonctionnement de l'EPI et de la médiathèque.

5) TRANSFERT EVALUATION CHARGES COPAVO

Monsieur le Maire donne l'explication ligne par ligne du tableau du transfert de charges de la COPAVO du 08 septembre dernier sur lequel apparaît l'ensemble des coûts de tous les services proposés par la COPAVO auxquels adhèrent ou non les communes.

Il indique que certains coûts sont forfaitaires et d'autres pas et que le total des charges pour Mollans s'élève à 22 321€/an.

Il ajoute que la COPAVO doit reverser à la commune le montant de l'attribution de compensation qui s'élève à : 197 467€ pour 2014.

Suite à son exposé, il demande au conseil de se prononcer sur ce rapport de transfert des charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité de l'approuver.

Madame Martine Piel demande des précisions sur le calcul de la taxe des ordures ménagères.

Monsieur le Maire lui répond que celle-ci est dorénavant basée sur la taxe foncière et son calcul sur la valeur locative du logement.

6) RENOUELEMENT ASSURANCES STATUTAIRES

Le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires de la commune qui prend fin le 31/12/2014. Il informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Drôme a lancé une consultation pour le compte des communes adhérentes au CDG 26 et au vu des résultats communiqués à chaque commune, il propose au conseil de retenir l'assureur : CNP /SOFCAP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP / SOFCAP**

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Couverture des risques maladies de tout le personnel communal titulaire et non titulaire avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Il autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions et tout document en résultant.

7) CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire donne lecture du mail du délégué militaire départemental adjoint indiquant qu'il y a lieu de désigner un Correspondant Défense sur la commune qui fera le lien Nation/armées.

Il demande au conseil de choisir ce représentant parmi l'un d'entre eux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide de désigner Madame Martine PIEL comme Correspondant Défense pour la commune de Mollans sur Ouvèze.

8) AVENANT STEP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du marché de réalisation de la station d'épuration de la commune, il y a lieu de passer un avenant au marché de l'entreprise SAS VALETTE CANALISATIONS pour le lot 1 de la station (Réseaux et Canalisations). Cet avenant concerne des travaux portant sur : la pose d'une buse DN300, le pompage supplémentaire de la nappe au niveau du poste de refoulement et la pose de blocs d'enrochement pour sécuriser cet ouvrage.

Monsieur le Maire indique que le montant total de cet avenant n°3 est de 8 023.00€ HT

soit 9 627.60€ TTC.

Il propose au conseil de signer cet avenant au marché de l'entreprise SAS VALETTE CANALISATIONS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide d'approuver cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

9) AVENANTS MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des avenants au marché relatifs aux travaux supplémentaires de la maison médicale qu'il y a lieu de passer avec les entreprises suivantes :

Il indique les montants donnant lieu à des avenants :

SARL FERNANDES (lot 2 Gros-Oeuvre) ►	3380,00€ HT	4056,00€ TTC
SARL DE CARLO MIONE (lot 5 Menuiserie Alu) ►	- 3597,00€ HT	- 4316,40.00€TTC
SAS MENUISERIE BARBIER (lot 6 Menuiserie Ext et Int bois) ►	1165,28€ HT	1398,34€ TTC
SAS P. BAT (lot 7 Cloisons sèches- Isolations – Plafond -Peinture) ►	759,50€ HT	911,40€ TTC
MA CLIM (lot 10 Chauffage-ventilation-Plomberie sanitaire) ►	585.00€ HT	702,00€ TTC

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces avenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité de valider les avenants ci-dessus

désignés pour les travaux supplémentaires de la maison médicale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

10) PLANTATIONS MAISONS MEDICALE

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu d'aménager les abords de la maison médicale et qu'il est en possession de deux devis.

-devis Olivier ROBIN

-devis Didier BLANC

Il précise que celui de Monsieur Didier Blanc est le mieux placé par les prestations qu'il propose avec notamment l'arrosage automatique et son prix est moins élevé que celui de son concurrent.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Blanc a bien expliqué ses prestations.

Ces travaux d'aménagement sont subventionnés par le Conseil Général de la Drôme.

Suite à son exposé, le conseil après en avoir délibéré et statué, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur Didier Blanc et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et tout document afférent à celui-ci.

11) DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget communal :

INVESTISSEMENT DEPENSES

- compte 2313-88 (cantine) + 1 474 €

- compte 021 + 1 474 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

- compte 66 (intérêts emprunts) + 1 587 €

- compte 64 (personnels titulaires) + 26 000 €

- compte 61522 - 29 061 €

- compte 023 + 1 474 €

Le budget restant en équilibre, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces virements.

12) BAUX MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les promesses des baux de la maison médicale ont été signées et qu'il y a lieu de valider le prix au m² des parties louées aux praticiens.

A l'unanimité le prix décidé est de 10 € le m².

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Madame Fabienne Duvillard demande si les montants des loyers sont fixes.

Monsieur le Maire répond que ceux-ci évolueront en fonction de la revalorisation de l'indice de référence des loyers publiée par l'INSEE chaque année.

13) INDEMNITE PERCEPTEUR 2014

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du percepteur de Buis concernant l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après délibération et à l'unanimité cette indemnité est votée au taux de 100 %.

Toutefois, Monsieur Patrick Daumin demande si c'est normal de lui verser une indemnité pour ses missions.

Il lui est répondu que cela se pratique par l'ensemble des communes pour l'aide au conseil et pour le montage des budgets prévisionnels.

14) LOCAL MUNICIPAL RUE DU FAUBOURG

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Yves ROUX du 17/10/2013 pour l'occupation à titre gratuit de ce local par Monsieur Eric Dumas. Il a récemment rencontré celui-ci pour le renouvellement du bail pour un an, le temps qu'il puisse trouver autre chose notamment sur la zone artisanale de Mollans sur laquelle un projet d'extension pourrait se concrétiser dans le cadre de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire propose au conseil de partir sur un bail précaire d'un an pour un montant de 150€/mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, adopte à l'unanimité cette proposition.

15) DIA

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Vente DUMAS/SIGG

La commune ne souhaite pas préempter.

16) SUBVENTION FSE COLLEGE BUIS

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal qu'il est saisi d'une demande de subvention du FSE du collège de Buis les Baronnies pour mener à bien les projets éducatifs et culturels des élèves. Il précise que 40 enfants du village vont au collège de Buis cette année.

Il propose au conseil de verser une aide de 300€ au FSE.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 300€.

QUESTIONS DIVERSES

Numérotation des Rues

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancée de ce dossier :

- sur le terrain, 80 trous pour l'implantation des mâts ont été faits à la main.
- sur le plan administratif, La Poste vient le 18 novembre pour faire le point et nous donner la marche à suivre notamment pour savoir si on peut installer les panneaux et les numéros concomitamment.

La pose des numéros sera effectuée probablement par le service technique communal sur les boîtes aux lettres des habitations.

Madame Gambus précise qu'il faudra prévenir les résidences secondaires de la pose du numéro.

Un courrier leur sera envoyé.

Maison Médicale

Monsieur Patrick Daumin chargé du suivi des travaux de la maison médicale indique au conseil que les praticiens ont démarré sauf la dentiste qui doit faire face à des problèmes de fuite d'eau au niveau de son cabinet.

En matière de travaux, il reste encore des finitions à reprendre.

Le branchement électrique définitif est en attente.

Une liste avec les renseignements de chaque praticien est à venir.

Droit des sols

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir de juin 2015, l'instruction des documents d'urbanisme par les DDT sera terminée. Seul le contrôle de légalité restera à la DDT de Nyons.

Plusieurs solutions :

- La mairie de Vaison ayant déjà son service d'urbanisme propose aux communes de la COPAVO d'instruire leurs documents d'urbanisme moyennant un coût annuel variant selon le nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme (estimation pour Mollans : 4000€/an).
- La COPAVO propose de créer un service instructeur conjoint pour les communes adhérentes avec du personnel compétent. Le coût de ce service est estimé à 43 000€/an pour un poste et demi. Cette assistance auprès des communes sera gratuite, celle-ci étant financée par les contributions publiques notamment la CFE. Une convention relative à l'adhésion à ce service est à venir.
- Les communes pourront avoir recours aux services d'un avocat urbaniste si nécessaire pour leurs instructions moyennant finances.

Monsieur le Maire demande la position du conseil par rapport à ces solutions de remplacement.

Le conseil est favorable à la proposition de la COPAVO.

Cantine Bio Mollans

Suite à des demandes de parents d'élèves, Monsieur le Maire a décidé de tenter l'expérience d'un repas bio à la cantine le jeudi en accord avec Madame Marie-Hélène Deswarte, cantinière et Sophie du magasin bio.

L'essai a été concluant et il propose de reconduire le test fin novembre ou début décembre après les congés de Sophie. Il précise que si cela est réellement mis en place, il faudra peut-être revoir le coût de revient du repas.

Madame Geneviève Hennet indique que Madame Deswarte peut compenser avec les autres repas pour éviter d'augmenter celui-ci.

Hommage Monsieur Gérard Finel

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Gérard Finel est décédé samedi 08 novembre et il propose au conseil d'avoir une pensée pour lui.

Monsieur Armand Monge précise que le dessin représentant Mollans sur la couverture du 1^{er} bulletin municipal de cette année lui rend hommage.

Gravier 2014

Pour l'instant pas de date arrêtée.

Soupes du 21 novembre à Mollans

Il est rappelé que cette manifestation se déroulera le 21 novembre à Mollans et que les inscriptions pour la finale à Vaison se font auprès de l'Office de Tourisme de Vaison.

Ecole activités 2ème période

Madame Hennet demande qui les a fixées.

Il lui est répondu que les animatrices de l'école s'en sont chargées étant en lien direct avec les enfants. La plupart des activités sont les mêmes que celles de la 1ère période.

Il est demandé une réunion de la commission école pour la mise en place définitive de la cantine bio.

Réunion commerçants pour décorations de Noël dans le village

Madame Muriel Nisol demande s'il serait possible d'avoir un budget pour organiser une décoration devant les boutiques des commerçants du village à l'occasion des fêtes de Noël.

Réunion à venir avec les commerçants pour connaître leurs projets de décorations.

Commission Environnement

Il est prévu de réunir prochainement la commission Environnement pour évoquer un problème de nuisance olfactive avec une entreprise de la commune.

Accès parcelle Monsieur Jullien

Madame Marie-Claire Cartagena s'est renseignée auprès du CTD de Buis les Baronnies pour l'accès de cette parcelle par son propriétaire : possibilité de faire un bateau sur l'accotement en limite de la RD5 et de couper un arbre sur le trottoir. Vérifier si l'arbre est bien sur le domaine communal.

PLU

Madame Gambus demande s'il est prévu dans la relance du PLU de faire intervenir la commission Environnement de la COPAVO pour l'intégration du PLU de Mollans dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Monsieur le Maire répond que cela est prévu.

Problème de clôture

Monsieur Patrick Daumin signale un problème de clôture entre la parcelle de Monsieur Daumas et le terrain multisports municipal.

Réunions de quartiers

Madame Martine Piel demande de prévoir un planning de réunions de quartiers avec les habitants sur 2015.

Fin de séance 20H40